

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2026

20 h 30 – Date de convocation : 4 juillet 2026

Séance publique

- Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026
- Avenant à la convention SIEL-TE Loire / groupement d'achat d'énergies (GAE)
- Avenant à la convention SIEL-TE Loire / réseau ROC42
- Désignation d'un représentant au comité de pilotage de la CTG
- Travaux au cimetière
- Programme Terre d'Élan 2026-2027 (Département de la Loire)
- Travaux du tiers-lieu « La Scierie »
- Évolution réglementaire de l'imposition des logements vacants
- Fiabilisation des bases / éléments de confort des locaux d'habitation
- Mise à jour du tableau des effectifs

Séance de travail

- Informations, points de suivi et questions diverses

Conseillers municipaux	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Lorraine ROUX	X		
Pierre BUTIN	X		
Sylvie BUTIN	X		
Magali PETIBOUT	X		
Éric FONTANAY	X		
Virginie RODAMEL	X		
Gérard WILLENBUCHER	X		
Gauthier PETIBOUT	X		
Yolande RODAMEL	X		
André SAHUC	X		

Secrétaire de séance : Virginie RODAMEL

Séance publique

Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2026 est soumis à l'approbation des élus. Il a été complété, à la demande de Gérard WILLENBUCHER, sur ses interventions lors de la présentation d'ENGIE Green : incohérence entre l'implantation d'un parc éolien à l'intérieur du parc naturel régional Livradois-Forez et l'objectif premier de protection du patrimoine du parc ; multiplication des parcs à proximité immédiate du territoire, les trois parcs éoliens étant visibles simultanément depuis plusieurs lieux touristiques et de randonnée de la commune. Aucune autre remarque n'est formulée.

Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026, complété des interventions relatives au projet éolien d'Arconsat

Adopté à l'unanimité.

Avenant à la convention SIEL-TE Loire / groupement d'achat d'énergies (GAE)

Le Maire rappelle le principe des groupements d'achat proposés par le SIEL-TE Loire (électricité, gaz, bois-énergie) : le syndicat gère les appels d'offres sur de gros volumes, négocie les tarifs, contrôle les factures et refacture aux adhérents. La commune est adhérente pour l'électricité depuis le mandat précédent.

Le SIEL-TE introduit un nouveau volet « Flexibilité, Services aux réseaux », fondé sur l'effacement électrique : il s'agit de réduire temporairement la consommation lors des pointes du réseau (7 h-10 h et 17 h-20 h en hiver). Le syndicat agrège les capacités d'effacement des bâtiments publics adhérents et les valorise auprès de RTE par l'intermédiaire d'un agrégateur. La commune percevrait une compensation, qui viendrait en déduction des factures ; le SIEL-TE porte le dispositif et accompagne techniquement la mise en œuvre. Les ordres de grandeur ne sont pas connus à ce jour.

Signature de l'avenant à la convention SIEL-TE Loire relative au groupement d'achat d'énergies

Adopté à l'unanimité.

Avenant à la convention SIEL-TE Loire / réseau ROC42

Le Maire rappelle le principe du réseau ROC42, réseau bas débit (LoRa) déployé par le SIEL-TE dans la Loire et dédié aux objets connectés. Une antenne est installée dans le clocher de l'église ; elle bénéficie à l'ensemble des utilisateurs potentiels du territoire. Le seul équipement communal raccordé à ce jour est l'horloge de pilotage de l'éclairage public.

L'avenant modifie la convention d'adhésion sur deux points : la maintenance préventive bi-annuelle du réseau est supprimée, seule la maintenance curative subsiste ; la commune peut désormais, sur option (nouvelle annexe 8), autoriser le SIEL-TE à visualiser et exploiter certaines données produites par ses objets connectés, en lien avec ses compétences (énergie, éclairage public), ce qui permettrait un suivi énergétique plus réactif dans le cadre de la convention de suivi existante. Il s'agit d'une option et non d'une obligation. Par ailleurs, le préavis de six mois pour quitter le dispositif ne s'applique plus seulement en cas de reprise de compétence, mais à toute dénonciation de la convention.

Signature de l'avenant à la convention SIEL-TE Loire relative au réseau ROC42

Adopté à l'unanimité.

Point connexe : Éclairage et monument aux morts. Le technicien du SIEL-TE en charge de l'éclairage public a été sollicité afin de disposer d'un point de branchement dans l'enceinte du monument aux morts pour les cérémonies et animations. Il apparaît que le monument ne serait pas alimenté sur le circuit de mise en valeur (comme l'église), comme cela était supposé, mais depuis le lampadaire situé à proximité de l'abribus. Cette hypothèse doit être vérifiée : si elle se confirme, un câble supplémentaire peut être tiré depuis ce lampadaire dans le fourreau existant.

Il est rappelé que les points d'éclairage de mise en valeur ne sont pas équipés en LED, le remplacement étant coûteux ; le choix avait été fait de réduire les plages d'éclairage, l'église n'étant pas rallumée le matin.

Désignation d'un représentant au comité de pilotage de la CTG (CCPU)

La Convention Territoriale Globale (CTG) coordonne les services aux familles avec la CAF de la Loire. Après une première convention 2020-2024 portée par la Communauté de communes du Pays d'Urfé (CCPU) et la CCVAI, le dispositif a été renouvelé pour 2025-2029. Il se décline en trois axes et douze fiches projets : adapter et coordonner les services aux familles (petite enfance, articulation des temps de l'enfant, projets jeunes, soutien à la parentalité) ; penser l'action sociale et l'accès aux droits de façon concertée (information, numérique, logement, seniors) ; soutenir l'animation de la vie locale (culture,

accompagnement des acteurs associatifs). Certaines fiches relèvent de partenaires extérieurs, le rôle des EPCI étant aussi de coordonner ces acteurs.

Le Maire précise que ce cadre a également permis de travailler collectivement sur les sujets périscolaires (compétence communale) et de proposer des formations pour les agents.

Le pilotage est désormais élargi : la MSA et le Département rejoignent la CAF, la CCPU et la CCVAI, et il est proposé d'associer un élu par commune. Les réunions se tiennent majoritairement en journée.

Désignation au comité de pilotage de la CTG : Sylvie BUTIN, titulaire ; Magali PETIBOUT, suppléante
Adopté à l'unanimité.

Travaux au cimetière

La commission cimetière (réunions des 23 mai et 27 juin : Magali PETIBOUT, Yolande RODAMEL, Pierre BUTIN, Sylvie BUTIN, Lorraine ROUX) rend compte de ses travaux. L'ensemble des besoins recensés lors du tour du cimetière a été chiffré, puis trié entre ce qui peut relever d'une prestation et ce qui peut être réalisé en régie communale.

Peinture des portes et portails

Quatre ouvrages sont concernés : le portail principal, celui du nouveau cimetière, la porte située au fond de l'ancien cimetière, et la porte métallique du caveau provisoire. Quatre devis ont été comparés :

Prestataire	Montant TTC	Observations
Jacquet	2 640 €	Comprend uniquement le sablage sur site ; à compléter par une prestation de peinture ou une intervention en régie
ARA Thermolaquage	3 638 €	Procédé durable, mais suppose le dessoudage / ressoudage, la dépose-repose et le transport
Yol (Balbigny)	2 676 €	Prestation complète sur site (brossage, décapage localisé, traitement des parties oxydées, primaire, deux couches)
Kévin Duroux	2 722 € / 2 162 €	Prestation complète sur site ; la première option comprend la peinture du caveau provisoire (partie béton)

Après des échanges approfondis visant à l'arbitrage objectif entre coût, qualité, temps agent et planning, le conseil retient une approche progressive : la remise en peinture sera engagée en régie communale, avec un premier ouvrage (le portail principal) traité en amont de la Toussaint 2026, afin de déterminer si la solution retenue est généralisable ou non.

Maçonnerie et interventions diverses

- **Retenus (devis Jacquet) :** deux carottages du mur bas, destinés à évacuer l'eau retenue en bas de l'ancien cimetière : 780 € HT ; rescellement de la croix de la stèle de la concession des anciens prêtres (scellement chimique et traitement du goujon) : 190 € HT. Soit 1 164 € TTC.
- **Non retenus, à réaliser en régie :** remplacement de deux tuiles de couverture cassées (370 € HT) ; création d'une couverture en tuiles au-dessus de la concession des anciens prêtres, pour protéger le mur dégradé entre les deux cimetières (490 € HT) ; application de fongicide et lavage haute pression (470 € HT).
- **Ancien columbarium :** une case ayant été libérée, la porte gravée sera poncée plutôt que remplacée, la teinte de la pierre neuve risquant de ne pas correspondre. Façonnage : 132 € TTC. La dépose, la repose et le transport à Savigneux seront assurés en interne, sur rendez-vous auprès du fournisseur.
- **Jardin du souvenir :** la réflexion se poursuit (emplacement, aménagement, exemples des communes voisines). Le sujet sera développé ultérieurement.

- **Noisetier du mur bas** : l'arbre, qui avait pris racine de l'autre côté du mur et le mettait en péril, a été partiellement coupé par l'agent technique ; une nouvelle intervention sera nécessaire pour détruire la souche.
- **Entretien courant** : le désherbage manuel, depuis l'abandon des produits phytosanitaires, déstabilise le gore qui descend à chaque pluie et occasionne un travail de remontée très chronophage. La piste de chantiers participatifs est également soulevée (plutôt à engager sur d'autres sites avant d'être proposée au cimetière).

Travaux au cimetière : validation des dépenses à engager

- maçonnerie Jacquet (carottages et rescellement de la croix) 1 164 € TTC
- ponçage de la porte de l'ancien columbarium 132 € TTC.

Les autres interventions seront réalisées en régie.

Adopté à l'unanimité.

Programme Terre d'Élan 2026-2027, Bien vieillir sur le territoire

L'action est portée par la conférence des financeurs, dont le Département fait partie sans en être le seul membre. Dans un contexte de vieillissement de la population, Terre d'Élan soutient les collectivités souhaitant développer une démarche participative et innovante favorisant le bien vieillir, à destination des 60-75 ans. Les communes retenues bénéficient d'une subvention forfaitaire de 15 000 €, d'un accompagnement méthodologique, de temps collectifs animés par la Maison Loire Autonomie, d'un accompagnement individuel par Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes et d'outils facilitant la mise en œuvre.

Quatre communes (seulement) seront retenues dans cette deuxième phase ; les chances d'obtention sont donc faibles. La responsable de coordination a toutefois confirmé la légitimité d'une commune de notre taille à postuler. Des actions déjà engagées ou envisagées (ateliers mémoire, ateliers nature) pourraient être valorisées dans le dossier, et l'identification d'une structure ou d'un prestataire accompagnateur est encouragée. Le dossier doit être déposé avant le 11 septembre 2026. Le travail de constitution du dossier sera mené pendant l'été avec le CCAS, après examen du cahier des charges et de la charge de travail qu'il représente.

Candidature au programme Terre d'Élan 2026-2027 et autorisation donnée au Maire de solliciter la subvention correspondante

Adopté à l'unanimité.

Le conseil se référera à la décision du CCAS de poursuivre cette démarche ou non.

Tiers-lieu « La Scierie » : point d'avancement de chantier et financement

Le Maire rend compte de la commission du 29 juin (Gérard WILLENBUCHER, Pierre BUTIN, Virginie RODAMEL, André SAHUC, Lorraine ROUX) et de la réunion de lancement du chantier du 30 juin (Pierre BUTIN, Lorraine ROUX).

- **Réunions de chantier** : tous les mardis à 14 h à compter du 25 août.

Vidage du bâtiment : à réaliser pour cette date. L'entreprise de désamiantage encourage la dépose du bardage avant son intervention, ce qui réduirait les protections à mettre en place. Aucun engagement n'a été pris dans ce sens.

Le bureau du comité des fêtes a été informé qu'aucune solution de repli ne pourra lui être proposée à court terme pour son matériel ; un stockage est confirmé à terme (à gérer avec le stockage communal).

Le gérant de l'Auberge a également été informé ; comme prévu initialement, il s'agissait dans ce cas d'une solution provisoire et sans engagement de la part de la commune.

Pour ce qui est du matériel communal, il s'agira de vérifier ce qui peut être stocké à l'extérieur sans risque de dégradation, la capacité du local communal étant très limitée.

- **Démolition** : des ouvrages en béton conséquents ont été repérés sur place (pieds de poteaux, traverses). La démolition avait volontairement été écartée de la consultation des entreprises lors du mandat précédent. Un arbitrage rapide est nécessaire : réalisation en interne, prestation complémentaire demandée au maçon, ou intervention annexe.
- **Mitoyenneté** : un constat d'huissier sera établi en deux temps, avant et après séparation, en présence des propriétaires riverains. Le premier rendez-vous, initialement fixé au 22 juillet, a été reporté au 1er septembre à 16 h pour correspondre aux disponibilités de chacun. Ce rendez-vous permettra également d'arbitrer sur le mode opératoire de reprise du débord de toit riverain. Les différentes options seront présentées par l'architecte en présence des artisans pour accord préalable.
- **Base vie** : afin de limiter les coûts, aucun bloc sanitaire ne sera loué : les entreprises utiliseront les toilettes publiques. Un entretien quotidien devra être assuré.
- **Terrassement** : une dizaine de camions de grave, situés sous la couche végétale, seront à évacuer en quatrième semaine de septembre : des points de stockage doivent être anticipés.
- **Plans techniques** : les parties électrique et sanitaire doivent être examinées avant commande des entreprises, afin de vérifier l'emplacement des prises et des commandes. L'équipe de la bibliothèque sera associée à cette réflexion.
- **Mobilier** : les choix devront être arrêtés à partir de fournisseurs référencés ; un dossier de subvention pour la partie bibliothèque doit être déposé auprès du Département avant la fin décembre 2026 pour une réalisation en 2027. La modularité recherchée pour la polyvalence de la salle aura un impact sur le choix et les prix du mobilier à sélectionner.
- **Financement** : la DETR est confirmée à 121 638 €, calculée sur 30 % de l'avant-projet définitif. Une avance de 15 %, soit 18 245 €, peut être sollicitée dès la transmission des validations de marché. Compte tenu des délais habituels de versement des cofinancements, le Maire propose de la demander sans attendre.
- **Planning** : Le planning prévisionnel conduit à une livraison du bâtiment vers la mi-avril 2027 : désamiantage la première semaine de septembre, démolition en semaines 37 et 38, terrassement fin septembre, puis gros œuvre et second œuvre.

Sollicitation de l'avance de 15 % sur la subvention DETR, soit 18 245 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à en faire la demande.

Évolution réglementaire de l'imposition des logements vacants

Le Maire rappelle que la commune a instauré, lors du mandat précédent, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), dans un contexte de trésorerie tendue et parmi d'autres leviers de recettes recherchés afin d'éviter une hausse générale des impôts locaux. Cette imposition répond aussi à un objectif d'équité entre contribuables et à l'enjeu, pour la vie de la commune, que des biens ne restent pas inoccupés.

La THLV est remplacée par la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) au 1er janvier 2027. L'assiette (valeur locative), les redevables, le caractère facultatif et les délais de délibération sont inchangés. Le changement favorable porte sur la déconnexion des taux : les communes pourront fixer un taux indépendamment de leur taux de taxe d'habitation. En revanche, les communes ayant instauré la THLV ne sont pas automatiquement couvertes : à défaut de nouvelle délibération, aucune imposition des logements vacants ne s'appliquerait à compter de 2027. La délibération doit intervenir avant le 1er octobre 2026 ; le taux sera voté ultérieurement.

Instauration de la taxe sur les logements vacants (TVLH) à compter du 1er janvier 2027, en remplacement de la THLV

Adopté à l'unanimité.

Fiabilisation des bases / éléments de confort des locaux d'habitation

Les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'appuient sur le descriptif des logements (surface, nombre de pièces) et sur la présence d'éléments de confort : eau courante, électricité, chauffage, WC, etc. traduits en équivalences superficielles (article 324 T de l'annexe III du CGI) qui entrent dans la valeur locative.

La DGFIP propose, sur volontariat des collectivités, un traitement automatisé corrigeant les évaluations des locaux pour lesquels certains éléments de confort manquent : il s'agit essentiellement de logements déclarés sans eau ou sans chauffage, situations devenues improbables et le plus souvent liées à une donnée perdue plutôt qu'à une omission volontaire. L'objectif est d'améliorer l'équité fiscale par un traitement homogène sur l'ensemble du territoire. Les mises à jour seraient effectives dans les bases d'imposition 2027 et les évaluations soumises à l'avis de la commission communale des impôts directs (CCID) avant le 15 avril 2027 ; la commune pourra donc examiner les situations particulières, notamment le cas d'un logement effectivement non raccordé au réseau d'eau. Le produit potentiel est estimé à 840 € en 2027.

Les échanges s'étendent sur la difficulté de faire déclasser des locaux dont l'état s'est dégradé, et sur le rôle de la CCID, qui n'est pas de signaler des situations individuelles mais de veiller à un traitement équitable de tous. Aucune délibération n'est requise.

Fiabilisation des bases / éléments de confort : accord de principe du conseil pour l'activation du traitement automatisé

Accord donné à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des effectifs

Poste d'adjoint technique / services périscolaires et entretien

Nous avons eu la confirmation récente de la validation d'un dossier retraite depuis le 1er avril 2026. La vacance de poste a été déclarée, procédure obligatoire et indépendante de la publication du poste. Le recrutement va être lancé : la publication est obligatoire. Il convient donc d'arrêter au préalable le contenu du ou des postes à créer.

Un point a été réalisé en commission école (Sylvie BUTIN, Virginie RODAMEL, Lorraine ROUX). Le besoin annuel a été décomposé comme suit :

Poste	Détail du calcul	Heures / an
Périscolaire	4 créneaux par jour (7h15-8h20 · 11h30-13h10 · 16h20-18h00 · 18h00-19h15) = 5h40 par jour, soit 22,66 h par semaine × 36 semaines d'école	815,76
Ménage école	0,5 jour par période de vacances (4 × 4 + 8) ; vitres en prestation	24,00
Sous-total école		839,76
Mairie	1 h par semaine × 47 semaines ; vitres en prestation	47,00
Sanitaires	Église et salle des fêtes : 1 h par semaine hors été (40 h) + 2 passages de mi-juin à mi-septembre (24 h)	64,00
TOTAL		950,76

Ce volume correspond au poste existant, calibré à 20,75 h hebdomadaires annualisées, soit 952 heures effectives (fourchette de ± 10 % : 857 à 1 047 heures). Le recours à une prestation pour le nettoyage des vitres est retenu, la hauteur des ouvertures de l'école ne permettant pas une intervention en sécurité ; un devis est demandé pour l'ensemble des bâtiments. Les heures nécessaires à l'entretien du futur tiers-lieu ne sont pas intégrées à ce stade et feront l'objet d'un ajustement ultérieur ; les besoins de renfort pendant la durée du chantier seront traités en heures complémentaires.

Le conseil valide l'évaluation du besoin. La question de la répartition des heures entre un ou deux agents reste ouverte : deux agents contractuels en poste ont fait connaître leur intérêt, avec des attentes et des

contraintes d'emploi du temps différentes. Le périscolaire peut former un ensemble cohérent, les heures hors périscolaire étant plus facilement « répartissables ».

Les règles applicables sont rappelées : une modification du poste supérieure à $\pm 10\%$ impose une saisine du comité social territorial (CST) auprès du CDG ; dossier à déposer avant le 27 août pour un passage en CST le 24 septembre, puis délibération au conseil d'octobre ; par ailleurs, la publication doit correspondre au poste tel qu'il est délibéré.

Aucune décision n'est prise sur la configuration définitive du ou des postes. Le sujet sera réexaminé en commission, la publication interviendra ensuite.

Le conseil souhaite par ailleurs marquer le départ en retraite de l'agent, recrutée en 1994 ; les modalités seront arrêtées à la rentrée.

Poste de secrétaire de mairie

Le poste est calibré à 24 h hebdomadaires au tableau des effectifs ; l'agent exerce à 20 h depuis son retour de congé maternité. Il est proposé de porter le poste à 22 h à compter du 1er septembre 2026, modification qui s'inscrit dans la fourchette de $\pm 10\%$ et ne nécessite donc pas de saisine du CST.

La nouvelle organisation prévoit le travail le lundi après-midi en remplacement du mardi matin (temps non ouvert au public) ; le mardi après-midi, le jeudi en journée complète et le samedi matin sont maintenus. Les deux heures supplémentaires sont calées principalement en fin de journée, avec une fin de poste à 18 h 30. Pour mémoire, les ouvertures au public sont le mardi après-midi, le jeudi après-midi et le samedi matin.

Modification du poste de secrétaire de mairie, porté à 22 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2026, et mise à jour du tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité.

Séance de travail : informations, suivi et questions diverses

Tracteur et matériel communal

Trois hypothèses sont étudiées :

- **Achat d'occasion** : environ 33 000 € HT, auxquels s'ajouteraient le matériel complémentaire, l'assurance, le stockage et l'entretien.
- **Convention avec St Romain d'Urfé** : la commune voisine subordonne la mise à disposition de son tracteur à l'apport d'un véhicule dans le pot commun, ce qui ne correspond pas au besoin de la commune actuellement et entraînerait des difficultés pratiques dans la mise en œuvre. Ce point a été signalé comme bloquant.
- **Location locale** : Gauthier PETIBOUT propose la mise à disposition d'un tracteur de 100 ch, à boîte mécanique, avec inverseur hydraulique, climatisation et chargeur frontal (godet multibenne et transpalette), caisse trois points possible, pour 38 € de l'heure carburant compris. L'entretien et la casse (hors usage non adapté) sont pris en charge par le propriétaire.

Le conseil relève la souplesse de cette dernière formule, qui n'engage pas la commune dans un investissement, un stockage et un entretien pour un nombre d'heures d'utilisation restant limité. Cette solution permettrait d'une part un déploiement rapide et d'autre part de vérifier l'usage réel avant d'envisager le cas échéant une solution alternative. Pour la bonne information de tous, le Maire rappelle que la location d'un tracteur de la CUMA revenait à 25 € de l'heure carburant compris. Néanmoins le niveau d'équipement n'est pas le même, et le gabarit de ce tracteur n'est pas adapté à nos besoins et espaces de travail.

Le conseil se prononce à l'unanimité en faveur de la location locale, Magali PETIBOUT et Gauthier PETIBOUT ne prenant pas part à la discussion, ni à l'arbitrage.

Une convention sera établie et formalisée par délibération, lors du prochain conseil.

Fauchage et épaveuse : compte tenu du coût d'entretien de l'épaveuse (en moyenne 1 200 € par an sur les 5 dernières années, pour un faible volume d'heures), du temps de prise en main nécessaire, le conseil s'oriente vers une prestation pour les passes d'automne. L'épaveuse serait mise en vente : Pierre BUTIN et Gauthier PETIBOUT évalueront sa valeur, les modalités de cession de matériel d'occasion étant à préciser avec le SGC. Le broyeur d'accotement sera conservé et devrait permettre de gérer la passe de printemps, voire une nouvelle passe de sécurité à l'automne.

Micro-tracteur : un premier diagnostic concluait à un moteur hors d'usage. Un second avis établi le matin même, montre que le moteur est encore « bon » : le joint de culasse est à changer (planéité à vérifier, rectification le cas échéant) ainsi que la pompe à eau, travaux pouvant être réalisés facilement. Une fuite d'huile au niveau du pont arrière doit également être prise en compte. Le conseil confirme l'intérêt de conserver ce matériel, notamment pour l'entretien du cimetière, et retient cette solution. Un devis détaillera les travaux à réaliser.

Constitution de la commission communale des impôts directs (CCID)

La DDFIP a arrêté la liste des commissaires. Tous les membres sélectionnés ou sollicités ont été informés. Les suppléants peuvent être appelés indifféremment, sans être rattachés à un titulaire déterminé.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Françoise REBOURG	Catherine GEORGES
Damien ARTHAUD	Marc JACQUET
Élodie DUMAS	Yolande RODAMEL
Roland PETIBOUT	Clément LECLERCQ
Annick TREILLE	Amandine DOZOLME
Alain CHAPOT	Didier MARTIGNON

Mutuelle de village

Le dispositif a été mis en place en 2024 avec Santé Mut Roanne. La commune négocie, sur une initiative locale et facultative, un contrat groupe auprès d'un organisme mutualiste au bénéfice de ses habitants : elle est intermédiaire et non assureur, et ne prend aucun engagement financier ; elle met à disposition un local pour les permanences et relaie l'information sur le dispositif.

L'adhésion est facultative et ouverte à tous les résidents, sans condition d'âge ni de ressources et sans questionnaire médical. L'intérêt est semble-t-il plus marqué pour les retraités, les indépendants et les personnes sans mutuelle d'entreprise ; il est moindre pour les actifs déjà bien couverts. Les permanences se tiennent en mairie sur rendez-vous afin d'éviter un déplacement à Roanne. La prochaine permanence est fixée au jeudi 17 septembre à 14 h, sur rendez-vous.

New Deal mobile / couverture du bourg et du hameau de Moussé

À la suite d'un recensement effectué en 2018-2019, la commune a été identifiée en zone grise (couverture insuffisante) et intégrée au plan New Deal mobile par arrêté ministériel, avec une obligation de résultat portant sur la couverture du Bourg et de Moussé. Orange a obtenu la délégation pour porter le chantier au nom des opérateurs, l'antenne étant mutualisée. Le choix du site (une parcelle communale située au niveau du réservoir des Pins) a été contraint par le coût d'extension des réseaux, l'absence de voirie spécifique à créer et la possibilité de desservir les deux zones prioritaires. Plusieurs parcelles communales avaient été présentées à l'opérateur en tenant compte d'une distance minimale d'environ 300m par rapport aux habitations (distance fixée par l'équipe précédente, sans contrainte réglementaire). La hauteur du mât a été calculée par l'opérateur au vu de ses études.

Après mise en service, il s'avère que le hameau de Moussé n'est que partiellement couvert, des zones blanches subsistant. L'opérateur a dans un premier temps minimisé la question, puis confirmé un problème de réception à Moussé, nous conseillant d'attendre la mise en service de l'antenne de St Romain d'Urfé, sans amélioration. La préfecture, saisie à plusieurs reprises, demande une réponse avant

le 31 juillet. Pour l'instant, la pose d'une seconde antenne est la seule solution proposée par l'opérateur (de dimension réduite et dédiée à Moussé).

Les conséquences concrètes de l'absence de couverture sont rappelées, notamment pour les interventions de secours et les dispositifs de téléassistance. Le conseil constate que l'opérateur n'a pas satisfait à son obligation de résultat.

Une réponse sera adressée à la préfecture avant le 31 juillet confirmant cette situation. Les élus sont invités à réfléchir aux suites à donner.

Bâtiments

- **Église** : le mécanisme de l'horloge ne fonctionne plus depuis environ un mois ; le prestataire Heur'Tech est intervenu la veille et conclut au remplacement du mécanisme, estimé oralement à environ 1 000 €. Le devis est arrivé incomplet. Le conseil valide le principe du remplacement sous réserve de la réception et de l'examen du devis.
- **Église** : il est demandé à l'agent technique d'ouvrir et de fermer l'église sur son temps de travail, aussi souvent que possible, sans que cela constitue une contrainte quotidienne, ceci afin de faciliter son accès et son aération.
- **Logements de l'école** : les VMC annoncées lors de la précédente séance ont fait l'objet d'un rendez-vous avec l'entreprise EMGT. Le devis reçu porte sur deux VMC simple flux, à 480 € HT l'unité, soit 960 € HT (1 152 € TTC). Le conseil le valide ; il s'agit d'une dépense d'investissement, la TVA étant récupérable.
- **Maison Georges et salle des fêtes** : le rendez-vous du 29 juin avec le représentant du SIEL a eu lieu ; le rapport de l'étude thermique est attendu dans l'été et apportera des éléments d'appréciation pour les arbitrages à venir.
- **Salle des fêtes** : l'optimisation de la puissance souscrite sera examinée avec le SIEL ; l'installation d'une table à langer dans les toilettes est validée.

Voirie

Un rendez-vous avant travaux s'est tenu le 9 juillet avec le bureau d'études Réalités et l'entreprise Pontille, en présence de Pierre BUTIN et de Lorraine ROUX. La patte d'oie de Chancelier est très dégradée et l'emprise du chantier Enedis recouvre la zone d'intervention prévue, alors qu'une cunette avait été chiffrée pour gérer les descentes d'eaux pluviales.

Il est proposé de reporter cette année l'enveloppe prévue pour Chancelier sur la route des Faures, afin de traiter ce secteur globalement, et d'envisager des travaux plus conséquents à Chancelier sur l'enveloppe 2027.

Par ailleurs, un rendez-vous est fixé le jeudi 16 juillet à 14 h 30 avec Enedis, afin de connaître les reprises prévues (deux tranchées sont à reprendre, dont une route des Salles) et leur calendrier.

Chemins et voirie forestière

André SAHUC rend compte de ses échanges avec l'exploitant forestier intervenu récemment, au sujet d'un chemin dégradé par le débardage et de clôtures endommagées. L'entreprise s'est engagée à faire le nécessaire dès que le chantier sera terminé. Il est souligné que la reprise du chemin suppose de traiter le fossé et le bourrelet de terre qui retient l'eau sur la chaussée.

Plus largement, le conseil relève la nécessité d'organiser le suivi de ces chantiers : signalement par les élus des chantiers repérés sur le terrain, vérification de l'existence d'une déclaration préalable, identification des intervenants et réalisation d'états des lieux avant et après intervention.

Le chemin de la Croix du Pommier est également signalé comme dégradé.

École et RPI

Le conseil d'école s'est tenu le 16 juin (Sylvie BUTIN, Virginie RODAMEL, Lorraine ROUX). La répartition des effectifs est confirmée : la classe de Chausseterre accueillera les CP, CE1 et CE2, soit 12 enfants. Le cycle piscine est confirmé à Thiers. Une communication sur les atouts du RPI Champoly – Chausseterre – Les Salles a été diffusée dernièrement.

Un point de vigilance est soulevé sur les modes de garde à l'échelle du périmètre du RPI : le départ en retraite prochain d'une assistante maternelle et la difficulté générale à trouver des solutions de garde peuvent avoir un impact rapide sur les effectifs, les familles se tournant alors vers les écoles proches de leur mode de garde. Ce champ relève d'initiatives privées ; le conseil retient la piste d'une prise de contact avec le relais petite enfance afin de promouvoir le métier d'assistante maternelle, et note qu'une multiplication des équipements collectifs sur le territoire risquerait, à l'inverse, de déséquilibrer une offre déjà limitée par le nombre de naissances.

Assurances

Un rendez-vous a été tenu avec l'assureur pour faire le point sur les contrats de la commune. L'évolution des cotisations est la suivante :

Année	Assureur	Cotisation	Évolution
2020	GAN	3 006 €	(dernière année, dénonciation)
2021	SMACL	1 928 €	-1 078 € (-35,9 %)
2022	SMACL	2 097 €	+169 € (+8,8 %)
2023	SMACL	2 297 €	+200 € (+9,5 %)
2024	SMACL	2 752 €	+455 € (+19,8 %)
2025	SMACL	3 105 €	+353 € (+12,8 %)
2026	SMACL	3 229 €	+124 € (+4,0 %)

La hausse atteint ainsi près de 67 % en cinq ans, sans sinistre ni modification des garanties. L'assureur doit transmettre une proposition de renouvellement pour janvier ; une mise en concurrence sera engagée avant la fin de l'année. La comparaison portera sur l'ensemble des garanties : dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle, collaborateurs occasionnels et bénévoles, matériel, et le cas échéant couverture des élus lors de leurs déplacements. Il est précisé que d'après la SMACL, les parcelles forestières communales ne font pas l'objet d'une assurance spécifique.

CCPU : boucle locale d'énergie

Le dispositif d'autoconsommation collective porté par la communauté de communes est désormais actif. Il met en relation, à l'échelle du territoire, des producteurs d'électricité et des consommateurs, par l'intermédiaire d'une personne morale organisatrice. Il permet aux producteurs de valoriser leur surplus au-dessus du prix de rachat et aux consommateurs d'acheter en dessous du tarif public.

Une phase de test est engagée avec un premier producteur et un panel restreint de consommateurs, avant des réunions publiques à l'automne. Le conseil est favorable à ce que la commune se positionne comme participante dès cette première étape.

Visites sur site

Afin que les élus connaissent mieux le patrimoine communal et puissent échanger sur place, un programme de visites est proposé : la scierie, l'école, la fontaine et le cimetière, la salle des fêtes et les autres équipements.

La visite de la scierie était envisagée le samedi 18 juillet, avec un passage au local communal et à la maison Georges si le temps le permet ; plusieurs élus n'étant pas disponibles ce matin-là, la date et l'horaire seront arrêtés hors séance. Les visites de l'école (29 août) et de la fontaine et du cimetière (26 septembre) sont à confirmer.

Congés des agents et organisation de l'été

- Agent technique : absent les semaines 34, 35 et 39. Un passage régulier à la station d'épuration doit être assuré (vérification, réarmement après orage), ainsi que l'entretien des sanitaires et la gestion des poubelles au plan d'eau.
- Secrétariat : absence les semaines 33, 34 et 35 (du 8 au 29 août). La mairie sera fermée, seules les urgences étant traitées. La permanence du samedi 25 juillet ne sera pas assurée. Ces fermetures seront communiquées aux habitants.
- Un ménage approfondi de la mairie sera organisé par des élus bénévoles le samedi 22 août à 9 h.
- L'organisation du ménage de l'école avant la rentrée scolaire reste à caler.

Informations et questions diverses

- **SCOT** : forum des élus le 21 septembre, de 13 h 30 à 17 h, avec une place par commune (une seconde peut être demandée sans garantie). Le Schéma de cohérence territoriale du Roannais, qui regroupe 104 communes, décline les orientations régionales en matière d'urbanisme et d'aménagement : son suivi est jugé important. À défaut d'un autre volontaire, le Maire s'y rendra ; l'inscription est à faire.
- **Eau** : le bassin est placé en alerte par la préfecture et des restrictions d'usage s'appliquent. La SAUR a également diffusé un message d'alerte par SMS et courriel aux abonnés dont les coordonnées sont à jour. La situation nécessite une surveillance accrue de la ressource. Sur la commune, la fontaine coule encore, mais les débits des captages peuvent décrocher rapidement (notamment à l'automne).
- **Facturation de l'eau** : à la suite de la clôture du budget du SIVOM, des lettres de relance ont été adressées par erreur à des abonnés qui s'étaient pourtant acquittés de leur facture, tous les règlements n'ayant pas encore été rapprochés des écritures. Une communication sera faite aux habitants.
- **Plan d'eau** : les échanges avec les techniciens du PNR Livradois-Forez, lors de l'assemblée générale du 8 juillet, font apparaître qu'un accompagnement technique et financier est possible pour une renaturation en zone humide assortie d'un espace pédagogique, mais pas pour le maintien d'un plan d'eau artificiel, jugé coûteux, sans usage de baignade possible et voué à un comblement continu. Le sujet sera repris à l'automne, un projet et des devis étant nécessaires pour solliciter des financements ; un projet comparable conduit dans une commune voisine sera examiné.
- **Piano sur l'eau** : un message a été adressé à l'association Renaissance d'Urfé afin de confirmer les besoins techniques de la manifestation, en particulier la hauteur d'eau nécessaire ; les conditions météorologiques appelant à une vigilance particulière.
- **80 ans de la commune** : les échanges avec les associations sont engagés dans de bonnes conditions. La date est arrêtée au samedi 29 mai 2027 : initialement envisagée le dimanche de la fête patronale, la manifestation est avancée en raison du risque de canicule et positionnée un samedi pour permettre à chacun de prolonger la soirée. Aucune autre manifestation n'est enregistrée à cette date à l'échelle du Pays d'Urfé. Une commission travaillera pendant l'été sur le budget et le programme, pour une présentation au conseil de septembre et une validation avec les associations dans la foulée. À titre de repère, les 70 ans avaient représenté 6 800 € de dépenses, équilibrées par la manifestation (repas vendus à prix coûtant, environ 850 € de bénéfice sur la buvette et 1 875 € de recettes de partenariats via les sets de table principalement).
- **Régie de la salle des fêtes** : la DDFIP demande sa dissolution. La généralisation de la facturation électronique imposerait à la régie, entité distincte, de disposer d'un logiciel dédié ; la disparition programmée des chèques rend par ailleurs le fonctionnement actuel inadapté. La commune émettra directement des titres de recettes après chaque location, les usagers réglant auprès du Trésor public. Le mécanisme des cautions devra être revu (un chèque de caution ne peut être

conservé plusieurs mois) et remplacé par des acomptes ou un forfait, ce qui soulève des difficultés pratiques sur les montants ainsi que pour les réservations de dernière minute. Le sujet sera traité lors d'un prochain conseil.

- **Fête patronale** : la manifestation est annulée ; un arrêté municipal a été pris afin de faciliter les démarches du comité des fêtes, notamment vis-à-vis des prestataires. Un report est envisagé par les organisateurs, éventuellement en septembre. L'apéritif offert par la commune est décalé avec l'ensemble de la manifestation.
- **Chauss'terroir** : le numéro 44 a été bouclé et distribué à la mi-juin. Prochaine réunion de l'équipe le 26 août à 20 h 30 ; parution du numéro suivant mi-octobre.
- **Logo** : le dépouillement de la consultation des habitants en séance donne 17 voix à la première proposition, 3 voix à la deuxième, 6 voix à la troisième et 12 voix à la dernière, ainsi qu'un vote blanc. La première proposition est retenue ; le blason reste utilisé pour les courriers officiels.
- **MARPA** : Yolande RODAMEL rend compte de l'assemblée générale. L'établissement enregistre un déficit important, lié à une occupation incomplète (22 résidents pour 24 places pendant une longue période, deux studios prévus pour deux personnes n'étant occupés que par une seule) et à une charge d'emprunt très lourde, dont la durée a été portée de 20 à 25 ans. Le personnel représente environ 5,5 équivalents temps plein. Le tarif mensuel de base comprend un repas, les autres prestations étant facturées en supplément. Le bureau est composé de Huguette BURELLIER, présidente, Louis CANUT, trésorier, et Sylvie VITRANT, secrétaire.
- **Réseau d'eau et urbanisme** : des travaux menés par un particulier ont provoqué la casse d'une canalisation, avec une coupure sur un secteur du réseau ; l'intervention de la SAUR a permis une réparation rapide. Il est rappelé que toute intervention de terrassement suppose une déclaration de projet de travaux avec une demande de renseignements auprès des exploitants de réseaux, et que le sous-sol n'appartient pas au propriétaire du terrain.
Plusieurs demandes d'information en urbanisme du même administré (drains, portail, terrasse) ont été instruites par le secrétariat. Un rendez-vous a été sollicité à sa demande le 1er août.
- **Formation aux premiers secours** : une session est à l'étude pour les agents, elle sera à priori ouverte aux habitants.
- **Vœux** : les modalités d'organisation resteront inchangées sur le principe ; de nouveaux échanges à la rentrée viendront préciser la date retenue (en lien avec la bibliothèque pour l'après-midi jeux qui lui était couplé) et la répartition des interventions.
- **Rencontre des élus du Pays d'Urfé** : le Maire propose d'organiser à l'échelle de la CCPU un temps d'échange convivial entre élus des différentes communes, sur le format d'un concours de pétanque, afin de faciliter les relations après un renouvellement important des conseils. La proposition sera soumise au bureau de la CCPU, chaque commune étant invitée à mobiliser une ou deux équipes.
- **Rapport d'étonnement** : le retour des élus sur les premiers mois du mandat, prévu à l'ordre du jour de la séance de travail, est reporté au conseil de septembre compte tenu de l'heure tardive.
- **Saint-Rirand** : des élus de la commune souhaitent rencontrer la municipalité pour échanger sur la méthode de conduite du projet tiers-lieux. Rendez-vous le 3 septembre à 17 h.

[Reporté au 23 septembre à 17 h 30, postérieurement à la séance]

Commissions à programmer

- Commission scierie : suivi de chantier, validation des plans techniques et des choix de mobilier.
- Commission école / recrutement : suites du départ en retraite et calibrage du ou des postes.
- Commission bâtiments / tourisme : stockage communal et associatif, toilettes sèches au plan d'eau, aménagement du vestiaire, panneaux d'information.
- Commission 80 ans : budget et programme, pour présentation au conseil de septembre.

Agenda

Date	Rendez-vous	Date	Rendez-vous
16/07	Rendez-vous voirie, Chancelier (14 h 30)	01/08	Rendez-vous urbanisme
16/07	Bureau CCPU	22/08	Ménage de la mairie – élus bénévoles (9 h)
18/07	Visite de la scierie (date à reprogrammer)	25/08	Réunion de chantier scierie (14 h) — tous les mardis
20/07	Commission déchets / CCPU (18 h)	26/08	CCAS (19 h) · Chauss'terroir (20 h 30)
23/07	Conseil communautaire	29/08	Visite de l'école (à confirmer)
30/07	Comité syndical de la Bombarde	01/09	Constat d'huissier / scierie (16 h)
31/07	Groupe de travail PCAET	03/09	Rendez-vous avec les élus de Saint-Rirand (17 h)

Prochains conseils municipaux : vendredi 11 septembre 2026, 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2026.

Fin de séance : 1 h 15.

Chausseterre, le 1/09/2026

Lorraine ROUX

Maire



Virginie RODAMEL

Secrétaire de séance